



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE  
SAINT-PARGOIRE  
34230

Tél. : 04 67 98 70 01  
Fax : 04 67 98 79 28

Résidence MONTPLAISIR  
34230 SAINT-PARGOIRE  
☎ 04 67 98 76 22  
[montplaisir@gecoh.fr](mailto:montplaisir@gecoh.fr)

## C.C.A.S DE SAINT-PARGOIRE – HERAULT

### DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mai à dix heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Président.

Date de convocation : le 13/052026

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers en exercices : 13

Nombre de voix : 12

- **Étaient présents** : Sébastien SOULIER, Xavier NOBLET, Martine LAMOUREUX, Marion HOLVOET, Karim HADDAD, Odile SOULIER, Martine TOURETTE, Monique GIBERT, Sylvette LAVERGNE, Stéphanie GOUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés** : Alexandra PUJOL, Stéphanie ZAMENGO, Anne Marie MARTIN

- **Procurations** : Alexandra PUJOL à Marion HOLVOET  
Anne Marie MARTIN à Martine TOURETTE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10 heures 30.

### **Délibération n° 2026-14/ Désignation des représentants à l'organisme gestionnaire GECO-H-EHPAD**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la résidence Montplaisir est membre fondateur (adhérente) du GECO, Groupement Médico-Social du Cœur d'Hérault.

Il s'agit d'un établissement public territorial autonome, géré par une Assemblée Générale. L'assemblée générale comprend 1 représentant par EHPAD adhérent (le Président de l'organe délibérant ou un membre élu de l'assemblée délibérante), chaque adhérent devant désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Le GECO enregistre actuellement 10 adhérents :

- Résidence La Rouvière à Soubès, sous gestion du SIVOM de la Rouvière
- Résidence l'Écureuil à Lodève, sous gestion du CCAS
- Résidence Les Jardins du Rival à Gignac, sous gestion du CCAS
- Résidence Notre Dame du Dimanche à Saint Bauzille de la Sylve, sous gestion du CCAS
- Résidence Raoul Boubal à Le Pouget, sous gestion du CCAS
- Résidence Montplaisir à Saint Pargoire, sous gestion du CCAS
- Résidence Léon Ronzier Joly à Clermont l'Hérault, sous gestion du CCAS
- Résidence Vincent Badie à Paulhan, sous gestion du CCAS
- Résidence de l'Orthus à Claret, sous gestion du SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus
- Résidence les Jardins du Canalet à Villeneuve les Béziers, sous gestion du CCAS

Le GECO est présidé par un membre élu par l'Assemblée Générale, secondé par un vice-président élu dans les mêmes conditions.

L'élection des président et vice-président aura lieu lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra dès que les 10 adhérents qui composent le GECOH auront désigné leurs représentants.

Le directeur de la résidence participe aux travaux du directoire.

Le Représentant du CVS est invité annuellement à un conseil consultatif.

Chaque établissement a le même poids que les autres, quelle que soit sa taille.

Le Groupement a pour objet de coordonner les missions de service public de ses membres, de développer et d'encadrer leurs actions de coopération et de mettre en place un projet stratégique commun. A cet effet, le GECOH, pour le compte de ses membres :

- Porte une action de communication en mettant en place des actions d'information auprès du grand public. Il valorise les établissements membres et renseigne les demandeurs quant aux spécificités de chaque EHPAD (site internet du Gecoh, charte graphique, pages FACEBOOK).
- Se positionne et répond aux appels à projet pour le compte de ses membres : porte à ce titre une ligne d'astreinte infirmière de nuit qui couvre les 8 résidences du Cœur d'Hérault, porte le Centre de Ressources Territorial pour Personnes Agées du Cœur d'Hérault.
- Recrute, emploi et gère les salariés intervenant à temps partagé dans les établissements membres du Groupement.
- Recrute, emploi et répartit l'activité d'un corps de personnels de remplacement mis à disposition de chaque établissement en fonction des besoins de ces derniers.
- Conduit une démarche croisée d'évaluation des établissements et élabore une démarche qualité commune.
- Met en place une politique globale de formation des agents à travers une « Action pour le Développement de l'Emploi et des Compétences » développée en collaboration avec la Maison de l'Emploi du Cœur d'Hérault.
- Élabore une réflexion quant aux besoins des personnes âgées du territoire et développe de nouveaux projets à leur profit.
- Coordonne une politique de soutien mutuel des établissements membres à tous les niveaux.
- Se positionne comme « centrale d'achat » en réalisant des consultations auprès des différents fournisseurs de biens et services.
- Met en œuvre des actions de promotion et d'insertion socioprofessionnelle dans les métiers des services à la personne sur le territoire, en lien avec les dispositifs en place. Porte le Chantier d'Insertion pré-qualifiant aux métiers des services à la personne et aux collectivités.
- Est un espace-ressource (Veille juridique / GRH / Gestion financière / Législation) nourri par la mise en commun des compétences des membres et d'un fonds documentaire. Il propose un service mutualisé comptabilité-finances, ressources humaines - paie

**Le coût de l'adhésion au GECOH est de 50 € par an et par lit.**

Monsieur le Président propose sa candidature ainsi que celle de Monsieur Xavier NOBLET

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :**

**DESIGNE** pour représenter l'EHPAD Montplaisir au sein du GECOH:

- **Titulaire : Sébastien SOULIER**
- **Suppléant : Xavier NOBLET**

Le Président du C.C.A.S.  
M. Sébastien SOULIER

